



Compte rendu CGT au CSE Siège des 28 et 29 janvier 2026



- **Enquête accident de travail** : la direction se désolidarise !
- **Chaîne numérique des jeux olympiques** : vos élus exigent transparence et consultation !
- **Opération « Paris-Nice 2026 »** : des temps de repos toujours mal respectés !
- **Gestion de fin de mandat** : 3 années intenses et des dossiers à suivre de près en instance !
- **Vie du CSE** : les membres des commissions renouvelés !

En introduction, vos élus CGT ont tenu à rappeler l'importance **de ne pas faire l'impasse sur des sujets aussi importants que la mise en place du Hub Info Ici Régions, le risque grave à la rédaction nationale** pointé du doigt par un rapport d'experts, **la situation du service de la médiathèque, les changements d'organisation des régies et des plateaux du siège** ou encore **la création d'une chaîne info sport sur le numérique 24h/24** et cela, sans information préalable devant les élus.

Absents de l'ordre du jour de ce CSE, ils ont promis de veiller à ce que ces points soient traités en temps et heure.

Avec toutes ces réorganisations successives : **la souffrance des salariés est réelle et elle doit être prise en compte ! Vos élus CGT s'y engagent.**

Enquête accident du travail : la direction se désolidarise !

À la suite d'un **accident du travail survenu le 6 juin 2025**, déclaré par une salariée de la DRH de la Direction de l'Information, les élus ont voté la mise en place d'une enquête (CSE Siège du 9 juillet 2025). Une **enquête conjointe**, pour analyser plusieurs faits liés à cet accident, menée par 3 représentants du personnel et 2 représentants de la direction. En tout, 6 entretiens, totalement confidentiels, ont été réalisés. Ces entretiens ont permis aux élus du CSE de mieux comprendre les causes professionnelles qui ont conduit à cet accident, ainsi que la situation de travail dans l'encadrement de la rédaction nationale.

Une enquête qui se passait bien, jusqu'à ce que les élus décident de faire appel à un cabinet extérieur pour les accompagner.

« Nous avons été confrontés à quelque chose de totalement inédit ! Cela concerne des personnes au plus haut point et cela requiert une expertise que nous n'avions pas. »

Décision désapprouvée par la direction : *« Les règles établies au départ n'ont pas été respectées. »*

Elle aurait voulu y être associée, avoir son mot à dire sur le choix du cabinet d'expertise.

La direction a donc décidé de clore l'enquête !

Mais **les faits sont trop graves pour que les élus se taisent** ! D'autant que la victime de cet accident a quitté l'entreprise depuis.

L'enquête met en valeur la mise en place, par certains membres de l'équipe de la Direction de l'Information, « **d'une forme de management caractérisé par un climat de peur généralisée, avec des excès de colère répétés, une impossibilité pour les acteurs RH d'exercer normalement leur rôle en raison d'une exclusion des décisions et d'une perte de crédibilité** », ainsi « **qu'une rupture du dialogue social accentuée par le contexte budgétaire tendu** ». Le rapport pointe en outre « **un climat de travail décrit comme anormal, contraire aux valeurs professionnelles et humaines** ».

Selon les élus, ce **management « toxique »** aurait même des « **conséquences personnelles graves** » sur les salariés de France Télévisions : « **choc psychologique, malaise, troubles du sommeil, hausse des traitements médicaux, climat empêchant de s'exprimer, santé détériorée nécessitant la prise d'anxiolytiques, stress intense, consultation médicale suite aux menaces verbales décrites ...** »

Dans leur compte rendu, **les représentants du personnel du CSE ont proposé des préconisations auxquelles la direction n'a donc pas souhaité s'associer.** « *Nous ne validons pas vos conclusions. Nous ne sommes pas allés au bout !* »

Les élus regrettent cette attitude. Ils déplorent également que l'entreprise ne prenne pas en compte les signes avant-coureurs pour éviter que certains salariés puissent nuire à d'autres !

« *Dans cette entreprise, on est indulgent avec certains et sévère avec d'autres !* » ajoutent-ils.

Les élus exigent qu'il n'y ait pas de passe-droit.

Ils rappellent à la direction son devoir d'assurer la sécurité et la protection de la santé physique et mentale des travailleurs.

Ils demandent que des actions rapides et concrètes soient mises en place pour faire cesser les agissements et pratiques managériales toxiques et cela, dans un délai de 3 mois. Sans réponses concrètes, ils n'excluent pas d'en référer à l'inspection du travail.

Une résolution a donc été votée à l'unanimité dans ce sens.

- [Lien vers le rapport d'enquête des élus](#)
- [Lien vers la résolution](#)

Chaîne numérique des jeux olympiques : vos élus exigent transparence et consultation !

Sur le faire-part, le bébé semble pourtant en bonne santé !

La direction a annoncé en fanfare à la presse, **la naissance d'une chaîne numérique des sports, accessible 24h/24 sur la plateforme france.tv**, lancée dès le 30 janvier.

Cette chaîne est une boucle - **alimentée par la rédaction numérique et la vidéothèque des sports** - en contenu de directs ou enregistrés, archives, épreuves inédites ; avec en plus, des interactions avec le public via un Tchat Live. Pendant la durée des JO, et ce dès le 2 février, cette chaîne diffusera en continu **des épreuves, des directs et des contenus exclusifs**.

En soit, la naissance d'une chaîne qui enrichit l'offre de FTV est une bonne nouvelle... mais pour les élus qui n'ont absolument pas été mis au courant du projet : c'est une douche froide !

La direction est en effet venue présenter **un seul aspect du projet global** : celui de l'impact sur le CDE de ce que la direction présente comme une chaîne éphémère JO d'hiver, calquée sur le modèle des JO Paris 2024. Mais face aux interrogations plus larges des élus, elle a été obligée de le reconnaître : « *il y a eu un loupé !* »

Quid du projet dans son intégralité ? Les élus veulent en savoir plus !

Ce n'est quand même pas tous les jours que France Télévisions met en place une chaîne en streaming, basée au siège, dont la vocation est d'émettre 24h/24.

Un possible changement majeur de charge de travail et d'organisation, décidé sans la moindre information-consultation !

Au moment où une saisine est en cours sur la souffrance au travail au CDE, et que le projet de renouvellement des régies du siège doit revenir en CSE, vos élus ont découvert qu'une régie temporaire est installée en toute discrétion au 2^e étage par un prestataire, le temps des JO d'hiver.

Par ailleurs, les représentants de proximité CGT dévoilaient dans leur gazette de janvier, les grandes lignes de ce projet de chaîne numérique des sports.

Les élus ont donc voté une résolution exigeant **une information-consultation complète sur l'ensemble du projet** : impacts sur les métiers, conditions de travail, emplois, formations. Ils rappellent la responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité.

Sans réponses claires, cette gestion pourrait s'apparenter à une entrave au fonctionnement du CSE. Les élus préviennent : **ils n'hésiteront pas à saisir la justice si nécessaire.**

- [Lien vers la résolution](#)
- [Lien vers la gazette des RP \(janvier 2026\)](#)

Opération « Paris-Nice 2026 » : des temps de repos toujours mal respectés !

Cette année, le « Paris-Nice » aura lieu du dimanche 8 au dimanche 15 mars 2026 avec un départ de Carrières-sous-Poissy dans les Yvelines (78). Une course particulière en raison de son **dispositif technique lourd et itinérant.**

La couverture de l'évènement mobilisera **une quarantaine de salariés de la Fabrique.**

Le **car Challenger 2 de Toulouse** assurera la production du signal international, du signal privatif pour France 3, d'un résumé de la course et d'un plateau enregistré pour Stade 2 la quotidienne ; en interconnexion avec plusieurs unités externes (car AMP, car Boost/EMG, satellites, tribune commentateurs).

Face aux horaires étendus et aux déplacements quotidiens, **une demande de dérogation au temps de travail hebdomadaire** - jusqu'à 60 heures maximum - **a été présentée au CSE.** Les élus dénoncent une nouvelle fois des plannings non conformes : **non-respect des repos hebdomadaire** pour certains personnels et séquences de **travail 7 jours sur 7**, contraires à l'accord collectif. Dans l'attente du retour de l'Inspection du Travail, ils demandent un bilan détaillé du réalisé dès la fin de l'évènement.

- [Lien vers l'avis](#)

Gestion de fin de mandat : 3 années intenses et des dossiers à suivre de près en instance !

L'ex-secrétaire du CSE Siège est venue présenter son bilan de fin de mandat aux élus. Il témoigne de l'engagement des élus du CSE Siège de contribuer à un dialogue social constructif, au service de tous.

• Actions politiques

Dès le début de mandat, le ton a été donné avec le projet **TEMPO** et la disparition des éditions nationales ! Un dossier impactant **pour l'entreprise** tout comme le projet **CAMPUS**, la situation de la **D2S**, la mise en place de **SHERLOCK**, les problèmes de climatisation et de **légionellose** ... ou encore plus récemment, la **dénonciation de l'accord collectif**.

D'autres dossiers ont impactés **le secteur de l'information** : la situation des **chargés d'édition de France info** (ex canal 27), le projet **TEMPO** devenu **ICI**, la situation des **bureaux des correspondants en région**, l'abus sur **le forfait jour**, les conséquences dans la durée de **la fusion de l'information**, le sujet récurrent du **sous-dimensionnement des équipes et des moyens attribués à la chaîne info**, ou encore dernièrement, le déclenchement d'une **enquête suite à un accident du travail** impliquant la DRH de l'information.

Autre secteur impacté : **La Fabrique** ! Entre réduction d'ETP et nécessité de transformation de l'entreprise, les sujets n'ont pas manqué ! Parmi eux : le **service éclairage des plateaux**, le **CDE**, la **Média Factory**, la disparition des **équipes de tournages légères**, la réorganisation du **service de l'autopromotion**, la situation des **scriptes**, **Genesys** ou le renouvellement des régies, le déménagement du **plateau** et de la **régie de France info**, **S2 la quotidienne**.

Enfin, impossible d'éluder la **situation de Télématin**, une émission en perpétuel mouvement durant cette mandature (Plan TEPI, conditions de travail des monteurs, ...).

• Activités sociales et culturelles

Mais le rôle des élus du CSE ne se limite pas à la défense de l'emploi, des conditions de travail et à la santé et la sécurité des salariés, ils ont aussi la responsabilité des activités sociales et culturelles.

Parmi les dossiers pris en charge : **la mutualisation des caisses des restaurants du Campus**, **la signature de la convention de groupement pour le système de restauration Campus**, **l'ouverture de la cafétéria du Hall**, **l'aménagement de la salle de sport**, **le code de conduite anticorruption du CSE siège de France Télévisions** ou encore **la réécriture de la charte « Tourisme équitable »**.

Les élus ont également **mis en œuvre de nombreuses opérations** à l'attention des près de 7 000 ouvriers-droits pour **promouvoir le départ en vacances** ; **la culture, les loisirs et le sport** ou encore **les enfants**. Ils ont également mené plusieurs actions **pour soutenir l'activité des salariés du CSE**, ou encore **l'activité de la restauration**.

La gestion du **patrimoine immobilier du CSE** aussi a mobilisé les élus du CSE siège.

Au cœur des discussions également : les **conditions d'exercice du mandat d'élu**.

L'ex-secrétaire rappelle qu'il n'est pas simple d'assumer cette responsabilité et que cela demande beaucoup d'engagement.

Le manque de reconnaissance du travail exigé par le mandat est pointé du doigt.

Enfin, on retiendra la **demande d'aide formulée** par le CSE Central **pour le CSE de Mayotte**, alors **dévasté par le passage du cyclone Chido**. Les élus du CSE Siège ont su répondre à l'appel avec 40.000 euros attribués.

• Travail des commissions

L'action des commissions a également été détaillée. Celle des **commissions obligatoires** (SSCT, Économique et Structure, Marchés, Formation professionnelle et Emploi, Information et aide au logement, Egalité professionnelle, D2S) mais aussi celle des **commissions facultatives** (ASC, Transformation numérique, Restauration, Handicap).

Autant de points qui ont su mobiliser vos élus sans relâche : des élus qui permettent d'ailleurs à l'entreprise d'identifier les points de vigilance. Et en portant la voix des salariés, ils jouent un rôle déterminant.

Aucun projet ne peut être mis en œuvre durablement sans associer les représentants du personnel.

Les élus ont voté en faveur de ce bilan de fin de mandat, à la quasi-unanimité (1 seule abstention).

- [Lien vers le bilan de fin de mandat](#)

Vie du CSE : les membres des commissions renouvelés

• Les membres de commission renouvelés

Ce CSE a aussi été l'occasion pour la nouvelle mandature d'élire les membres des différentes commissions. Ont été élus à l'unanimité :

Pour la Commission Emploi-Formation

- **Président :** **Jean-Michel SEYBALD**
- **7 membres :** Sylvain GIAUME, Marie KAISER, Nathalie ESNAULT, Catherine FEIX, Nina THODIARD, Elsa KRIER, Yohann RELAT.

Pour la Commission des Activités Sociales et Culturelles

- **Présidente :** **Sabine LANCELEVER**
- **14 Membres :** Yasmine BELHORMA, Catherine GAUCHER, Joëlle HOCHARD, Carol PEREZ, Delphine SABBAH, Valérie FOURNET, Jean-Paul CHAPEL, Emmanuel DHONDT, David FANIEN, Benoît SALVI, Florence CARON, Aurélie CHESNE, Kathy KERAUDREN, Stéphane AUVRAY.

Pour la Commission Égalité professionnelle

- **Présidente :** **Emmanuelle FLEURY**
- **9 membres :** Serge CIMINO, Sabrina HELIMI, Élise PLEUVRY, Aurélie SCHILLER, Marie-Pierre SAMITIER, Gaël DURAND, Aziza DJENADI, Christine BEAUVALET, Sophie LACOMBE.

Pour la Commission Handicap

- **Président :** **Olivier VIRATELLE**
- **9 membres :** Alexis DU RETAIL, Frank OLS, Christel JACQUEY, Rebecca RUIMY, Kévin BERTHOLET, Christophe LHOIR, Jean-Michel SEYBALD, Hela KHAMAROU, Marie Hélène BORDES.

Pour la Commission Information et Aide au logement

- **Présidente :** **Hélène GRAFTIEAUX**
- **8 membres :** Nathalie MANGA, Nadia TAIEB, Sophie LEBRIS, Sonia BABA,

Malika AIT-OUAKLI, Honoré YAO, Armel CHOBLET,
Bernadette BALLAND.

Pour la Commission Transformation numérique et Nouvelles technologies IA

- **Présidente :** **Hela KHAMAROU**
- **7 membres :** Valérie VERDURON, Pierre PONTAILLER, Nathalie BRIAND, Houcine KOUSSIH, Jean-Philippe BODIN, Anne SPILEERS, Fabrice CAGNIN.

Pour la Commission Responsabilité Sociale et Environnement

- **Présidente :** **Arlette LOUBEAU**
- **8 membres :** Anne GUILLE-EPEE, Sophie PIARD, Damien PIQUEMAL, Dominique DA SILVA, Lynda BONNEAUD, Benoît DUPAUX, Ben BARNIER, Christophe NARDINI.

Pour la Commission Restauration

- **Président :** **Benoît SALVI**
- **7 membres :** Christine SPIRAL, Florent BOUTET, Béatrice GELOT, Arab OULD FERHAT, Virginie RAVET, Florence DIAMAND, Anne-Laure FIGEAC.

Pour la Commission Production et Fabrication en interne

- **Présidente :** **Delphine SABBAH**
- **6 membres :** Anne COHEN, Arlette LOUBEAU, Damien GIROMELLA, Cédric PERVERIE, Jonathan SZAWARSKYJ, Christophe NARDINI.

Pour la Commission Sports

- **Président :** **Jean-Jacques BUTY**
- **6 membres :** Ghislaine ANDRE, Sophie PIGNAL, Jean-Sébastien FERNANDES, Vicianta ZULEMARO, Thierry VILDARY, Paul THIBAUT

L'élection des membres de la **Commission des Marchés** et de la **Commission Sherlock** est reportée au prochain CSE Siègne.

• Un nouveau bureau au CASCI ORTF

Le 23 janvier dernier la constitution du **nouveau bureau du CASCI ORTF** a eu lieu.

Voici vos nouveaux élus :

- **Secrétaire :** **Marc TAUBERT (SNJ de FTV à F3 PIDF)**
- **Secrétaire adjoint :** **Ronan MAHÉ (CGT à Radio France)**
- **Trésorier :** **Christophe BAILLEAU (CFDT de FTV à Malakoff)**
- **Trésorier adjoint :** **Benoît ROUQUETTE (CFDT à l'INA)**

Les élus revendiquent par ailleurs que tous les secrétaires de CSE (INA, Radio France, France Bleu, Malakoff FTV, Siège, F3, Corse), contributeurs au financement du CASCI ORTF, soient désormais pleinement associés aux travaux du bureau.

La **prochaine plénière du CASCI ORTF** doit se tenir **le 6 février 2026** dans un contexte tendu

En effet, l'établissement traverse une situation financière critique depuis que Radio France a dénoncé sa contribution aux deux CSE de la maison (Maison de la radio et ICI).

Cette contribution représente 30 % du budget du CASCI ORTF : sans elle, la pérennité de l'établissement est clairement menacée. Le jugement a été reporté au 10 février.

• **« Maviepro CSE Siège FTV » : les actions menées par vos élus en un clic ... Une bonne idée, mais menée dans la précipitation et sans concertation.**

Pour favoriser la communication de leurs actions avec les salariés du Siège, et notamment les jeunes, une grande partie des élus (56,5%), essentiellement de la majorité, ont voté la mise en place d'**une application de communication sur smartphone**. Son nom : « **Ma vie pro CSE Siège FTV** ».

Une application liée à l'adresse professionnelle, elle **doit permettre à tous les salariés de savoir ce que les élus défendent pour eux au quotidien**.

D'autres élus ont en revanche exprimé leur désaccord : si en soit, l'idée leur semble bonne, ils auraient aimé être associés à la réflexion en amont. Ils regrettent que d'autres applications n'aient pas été mises en concurrence. Ils alertent aussi sur le coût (2.000^E/mois) et s'interrogent sur le mode de gestion de l'outil qui dépendra uniquement du bureau des élus du CSE.

• **Rétablissement des critères d'ancienneté pour l'accès aux ASC : vos élus CGT vous explique pourquoi ils ne sont pas d'accord !**

En séance, les élus de la majorité ont annoncé leur décision unilatérale de faire marche arrière en rétablissant les critères d'ancienneté pour l'accès aux Aides Sociales et Culturelles.

Pour la majorité, cela est une façon de faciliter l'accès des ASC aux CDD et intermittents. Un accès rendu extrêmement contraignant disent-t-ils, depuis la mise en place des nouvelles règles l'an passé (un accès alors ouvert sans restriction d'ancienneté mais obligeant les précaires à démontrer qu'ils étaient sous contrat pendant leur demande).

Des difficultés reconnues par vos élus CGT.

Pour autant, ils jugent cette **décision irresponsable et antidémocratique**.

D'abord, tous les élus du CSE Siège n'ont pas été consultés : le bureau a pris seul cette décision.

Ensuite, **une communication a déjà été envoyée à tous les salariés avant même d'avoir consulté les élus en séance !**

Rappelons-le : **ces décisions importantes engagent tous les élus du CSE Siège !**

Et cette action nous met hors la loi !

Car depuis le mois d'avril 2024, une décision de la Cour de cassation oblige les CSE à bannir les critères d'ancienneté pour l'accès aux ASC.

Le secrétaire du CSE Siège argue qu'un délai a été accordé jusqu'en décembre 2026 par l'URSSAF et que le CSE est légitime de rétablir cette mesure.

Il oublie que la loi c'est la loi, et qu'elle s'applique dès que l'arrêt de jurisprudence tombe.

En faisant fi de la loi, la majorité du CSE trahit la confiance et le mandat accordé par les salariés.

France Télévisions est une entreprise publique : elle doit faire preuve d'exemplarité !

Voilà pourquoi vos élus CGT s'y sont opposés.

Paris, le 6 février 2026